

Compte-rendu sommaire du conseil municipal du 16/09/2020

Étaient présents : D. Floutard – G. Vallespir – A. de Carolis – C. Delas – S. Trecciola – P. Azémar – C. Bertrand – C. Pialleport – F. Risdorfer – C. Hubeau – O. Sierra – C. Manzoni – L. Crozier.

1 – Prime « COVID-19 » octroyée aux agents municipaux mobilisés pendant le confinement.

Monsieur le Maire indique qu'il a présenté, lors de la commission des finances du 10 juin 2020, la liste des agents communaux qui ont été mobilisés lors du confinement afin d'assurer la continuité d'activités de la mairie. Dix agents peuvent prétendre à une prime suite à ce travail sur réquisition du Maire.

La commission a fixé à 400 euros le montant de cette prime et Monsieur le Maire a proposé de transformer cette prime en bons d'achats à valoir dans les entreprises locales.

Approuvée à l'unanimité

2 – Tarif cantine avec pénalité de retard

pour oubli d'inscription dans les délais impartis.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 10 juillet 2020, a fixé les tarifs des services municipaux. Le repas des enfants à la cantine est fixé à 3,95 €. Au cours de l'année, il y a des enfants qui mangent, alors que leur réservation n'a pas été faite pour certaines familles.

Afin de limiter les oubli d'enregistrement, il est proposé de mettre en place une pénalité de 1,05 €, ce qui porterait le repas à 5 €.

Approuvée à l'unanimité

3 – Avis de la commune sur l'enquête publique concernant l'exploitation d'une installation d'une IPCE de broyage/concassage de matériaux inertes sur la commune.

inertes sur la commune.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que depuis le 7 septembre, a lieu une enquête publique pour l'exploitation d'une installation de broyage/concassage de matériaux inertes à Combaillaux. Ces travaux sont prescrits par le Conseil Départemental (CD34) dans le cadre de la construction du LIEN. Ces équipements sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La commune, comme le public, est invitée à produire un avis sur ce dossier.

Le dossier de construction du LIEN a reçu un avis favorable de la commune et il est proposé de donner aussi un avis favorable à cette installation temporaire sur le futur tracé du LIEN.

Approuvée à l'unanimité

Compte-rendu sommaire du conseil municipal du 16/09/2020 (suite)

4 – Avis de la commune sur l'enquête publique concernant le champ captant du Redonel.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune doit donner son avis sur l'enquête publique concernant le champ captant de Redonel qui a débuté le lundi 17 février 2020 et que suite à la crise sanitaire due au COVID-19, celle-ci a été interrompue, puis reprise du lundi 14 septembre au 23 septembre 2020.

L'assemblée doit donner un avis sur ce dossier. Monsieur le Maire a reçu plusieurs personnes privées, propriétaires des entreprises installées sur la zone du périmètre rapproché du champ captant et une association. Il ressort de toutes ces réunions que certaines mesures proposées dans le dossier sont incompatibles avec l'activité économique de cette zone - il ressort aussi que le besoin en eau alimentaire est nécessaire.

Tenant compte de tous ces éléments, Monsieur le Maire, propose de formuler un avis défavorable sur le contenu réglementaire de ce dossier.

Approuvée à l'unanimité

5 – Désignation des membres des commissions thématiques de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'elle doit désigner les membres des différentes commissions thématiques de la CCGPSL (propositions ci-dessous) :

Commission Jeunesse, Sports et Activités de pleine nature : Serge TRECCIOLA, titulaire et Olivier SIERRA, suppléant.

Commission Développement Economique, Attractivité du Territoire, Emploi & Formation : Chantal DELAS, titulaire et Christine BERTRAND, suppléante.

Commission Aménagement de l'Espace & du Territoire : Alain de CAROLIS, titulaire et Chantal DELAS, suppléante.

Commission Eau & Assainissement : Ludovic CROZIER, titulaire et Chantal DELAS, suppléante.

Commission Enfance & Action Sociale : Céline MANZONI, titulaire et Nicolas BEAUQUIER, suppléant.

Commission Agriculture & Préservation des Ressources Naturelles & Environnement : Ghislaine VALLESPIR, titulaire et Florence RISDORFER, suppléante.

Commission Culture & Patrimoine : Roch VIALLA, titulaire et Chantal DELAS, suppléante.

Approuvée à l'unanimité

6 – Élection des représentants au Syndicat Hérault Energies.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il convient de désigner des membres élus qui représenteront la commune au Syndicat Hérault Energies :

- Titulaire : Ludovic CROZIER,
- Suppléant : Olivier SIERRA.

Approuvée à l'unanimité

7 - Modification de la commission communale de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, suite à la réception d'un courriel de la Préfecture de l'Hérault, le service des Élections nous informant que : « Dans notre commune, la commission de contrôle est constituée comme suit :

- un conseiller municipal prêt à participer aux travaux de la commission, pris dans l'ordre du tableau ou à défaut le plus jeune conseiller municipal,
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet (titulaire et suppléant),
- un délégué du Tribunal Judiciaire.

Le Maire, les Adjoints au Maire ayant délégation et les Conseillers Municipaux ayant délégation en matière de listes électorales ne peuvent pas siéger au sein de cette commission ».

Il convient donc de procéder à une modification de l'annexe 1 de la délibération n°2020-21 du 03 juin 2020.

M. Ludovic CROZIER est proposé comme représentant titulaire communal de cette commission en tant qu'élu.

Mme Florence RISDORFER est proposée comme représentante suppléante communale de cette commission, en tant qu'élue.

Trois citoyens de la commune doivent être proposés au délégué de l'administration qui choisira un titulaire et un suppléant : M. Jacques MOREL, M. Jean-Bernard LHUISSIER, Mme Suzanne GIL.

Deux citoyens de la commune doivent être proposés au délégué du Tribunal judiciaire qui choisira un titulaire et un suppléant : Mme Valérie VIALLA, Mme Martine RIVIÈRE.

Approuvée à l'unanimité

Extrait du procès verbal du 16/09/2020